



ECORENO'V MAISON

Bonus aux matériaux
bio-sourcés

www.grandlyon.com



GRANDLYON
la métropole

Bonus aux matériaux bio-sourcés

Le chanvre, le bois, la paille ou encore le liège* ont un point commun, ce sont des "matériaux bio-sourcés", issus du vivant, d'origine animale ou végétale. Ils sont efficaces, sains et surtout durables. C'est pourquoi la Métropole de Lyon verse un bonus "matériaux bio-sourcés" en complément de l'aide ECORENO'V Maison - BBC.

DES MATÉRIAUX SAINS ET EFFICACES

Ces matériaux ont de nombreux atouts, ils sont :

- **thermiques** : grâce à leur densité et leur chaleur spécifique, ils limitent les variations de températures et certains permettent d'éviter les surchauffes estivales ;
- **phoniques** : grâce à leur densité, ils offrent un bon affaiblissement acoustique ;
- **adaptés au bâti ancien** ;
- **faciles à mettre en œuvre**.

DES MATÉRIAUX RENOUVELABLES

D'origine végétale ou animale, ces matériaux utilisent des ressources renouvelables ! Leur utilisation permet de réduire l'emploi d'énergies fossiles et l'épuisement des ressources premières. Ils sont moins énergivores pour leur fabrication et "stockent" le CO² pendant leur durée de vie, réduisant ainsi l'impact sur le réchauffement climatique.



LE SAVIEZ-VOUS ?
Les montants en bois des fenêtres limitent les ponts thermiques et donc la condensation sur les cadres des fenêtres.

ATTRIBUTION DU BONUS

Le bonus "matériaux bio-sourcés" est versé :

- uniquement dans le cadre d'un **projet Ecoréno'v** ;
- sans condition de ressources ;
- quel que soit le montant de vos travaux.

Bon à savoir : utilisés dans les règles de l'art par un professionnel, les matériaux bio-sourcés bénéficient des mêmes garanties et assurances que les matériaux "conventionnels".

MONTANT DU BONUS

Quel que soit le type de travaux envisagé, le montant maximum du bonus est **2 500 euros / foyer**.

| Type de travaux | Montant |
|---|--|
| Isolation par l'extérieur enduite (ensemble des murs donnant sur l'extérieur) | 1500€ |
| Isolation par l'extérieur sous bardage (ensemble des murs extérieurs traités) | 2000€ |
| Isolation par l'intérieur (ensemble des murs extérieurs traités) | 700€ |
| Isolation des combles perdus (intégralité de la surface de la toiture traitée) | 250€ |
| Isolation sous toiture (intégralité de la surface de la toiture traitée) | 600€ |
| Isolation des planchers bas sur local non chauffé (intégralité de la surface du plancher bas traitée) | 250€ |
| Menuiserie bois alu | Fenêtre : 300€/élément Porte-fenêtre : 600€/élément |
| Menuiserie bois | Fenêtre : 150€/élément Porte-fenêtre : 300€/élément |

Important :

- Pour l'isolation des parois opaques (murs, planchers, toits), les matériaux doivent avoir un document validant la conformité technique.
- Les travaux réalisés doivent être éligibles au Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE).
- Le professionnel qui assure la pose doit être certifié RGE.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec une isolation thermique efficace de votre maison, vous êtes au chaud l'hiver, vous évitez les surchauffes estivales et vous réalisez des économies sur vos factures d'énergies !

* Liste non exhaustive



L'Agence Locale de l'Énergie
et du Climat de la Métropole
de Lyon (ALEC Lyon) est la
porte d'entrée du dispositif
ECORENO'V.

Un conseiller vous accompagnera
pas à pas dans votre projet.

 04 37 48 25 90

 ecorenov@alec-lyon.org

 www.grandlyon.com/ecorenov

GRANDLYON
la métropole

grandlyon.com



Avec le soutien de :

